

21 mai 1869, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de la Haute-Garonne, et il échoua avec 4,137 voix contre 16,523 données au candidat officiel, député sortant, M. Pociioni, 7,730 à M. Calès, et 5,732 à M. de Brettes-Thurin. Il entra au parlement le 8 février 1871, élu représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 10, par 63,227 voix sur 122,845 votants et 145,055 inscrits. Il se fit inscrire à la réunion Colbert et aux Réservoirs; et prit place à droite, où l'ardeur de ses opinions monarchiques et la facilité avec laquelle il prenait la parole lui donnèrent bientôt une situation importante. Il fit ses débuts à la tribune, à Bordeaux, comme rapporteur de l'élection de Vacluse, dont il demanda en bloc l'annulation. Son discours passionné provoqua cette réplique de M. de Maleville : « En écoutant ce *dramatique* discours, je me suis rappelé que, dans les vérifications de pouvoirs, les membres des assemblées ne pouvaient point être des *avocats*, mais des *juges*. » Il soutint les mesures proposées contre l'Internationale (mars 1872), fut nommé rapporteur de la proposition d'amnistie de M. de Pressensé sur les événements de la Commune, conclut à l'ajournement (juin), et fit partie (20 juin) de la manifestation des « bonnets à poils » chargés de porter à M. Thiers l'ultimatum de la majorité. Il ne manqua pas une occasion d'attaquer le gouvernement de M. Thiers, tant à propos de la pétition du prince Napoléon expulsé du territoire (1873), qu'à propos de la discussion sur les attributions des pouvoirs publics (mars). Après avoir contribué au renversement de M. Thiers, il soutint le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, fut rapporteur de la demande de poursuites contre M. Ranc (*Voy. ce nom*), conclut à l'autorisation, et fut l'un des auteurs du projet de prorogation des pouvoirs du maréchal, qui aboutit au septennat, voté le 20 novembre 1873. Six jours après (26 novembre), il remplaçait M. Ernoul au ministère de la justice, dans le cabinet de Broglie romanié. Il prit alors, comme ministre, toutes les mesures conséquentes avec ses opinions, abrogea la décision prise par M. Dufaure pour tenir les juges de paix à l'écart de la politique militaire et des luttes électorales, déposa un projet de loi contre la liberté de la librairie (décembre 1873), et défendit, contre ses propres amis, les légitimistes, « le caractère incommutable du vote du 20 novembre, par lequel l'assemblée a entendu placer les pouvoirs du maréchal et leur durée au-dessus de toute contestation. » Il suivit le cabinet de Broglie dans sa chute (21 mai 1875), et reprit sa place à droite; dans cette législature il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêtés contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles.

N'ayant pas été nommé sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, M. Depierre se présenta comme candidat sénatorial dans le Lot, et fut élu le 30 janvier 1876, par 295 voix sur 396 votants; les candidats républicains obtinrent 178 voix. Il prit place à droite, vota contre les ministères républicains, et fut nommé rapporteur du projet de dissolution de la Chambre

présenté par le cabinet de Broglie-Fourton (juin 1877). Il déposa le 21 juin, son rapport, dans lequel il ne faisait que paraphraser les déclarations des ministres; après une vive discussion, les conclusions du rapport furent votées par 149 voix contre 130. Au renouvellement triennal du Sénat du 5 janvier 1879, M. Depierre échoua dans le Lot avec 145 voix contre 230 obtenues par le dernier élu de la liste républicaine, M. Delord, et quitta la vie politique. Il avait été nommé (février 1877) administrateur de l'Université catholique de Paris. Il est aujourd'hui directeur politique du *Moniteur universel*.

DEPIERRE (JOSEPH, COMTE), député de 1852 à 1863, né à Sermentizon (Puy-de-Dôme), le 30 mars 1808, mort au château de la Gagnère (Puy-de-Dôme), le 25 avril 1885, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, député de la 5^e circonscription du Puy-de-Dôme au Corps législatif, par 13,322 voix sur 16,318 votants et 29,217 inscrits contre 2,408 voix à M. de Forget. Un biographe du temps disait de lui : « Dévoué à l'ordre, libre d'engagements avec tous les partis, mais aussi sans notoriété en politique, ce sera un député honnête, mais sans influence comme le commun des députés. » M. Depierre siégea obscurément dans la majorité dynastique, fut membre de la commission des haras, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 14,476 voix sur 14,711 votants, et 27,610 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections de 1863.

DEPLANCHE. — *Voy. LAFON DE SAINT-MUR (BARON).*

DEPONTHON (CHARLES-FRANÇOIS, BARON), pair de France, né à Eclaron (Haute-Marne) le 26 août 1777, mort à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 27 août 1849, suivit la carrière des armes. Entré comme élève sous-lieutenant à l'École de Metz le 9 vendémiaire an III, il passa lieutenant le 1^{er} germinal, et fut attaché à la place de Metz. Envoyé à l'armée d'Italie en l'an VI, il prit part au siège de Mantoue, aux batailles de Castiglione et de Saint-Georges, au blocus et à la prise de Mantoue, et aux passages de la Piave et du Tagliamento. Après avoir coopéré à la prise de Rome, il s'embarqua pour l'Égypte, contribua à la prise de Malte, à l'occupation d'Alexandrie, au combat de Romanieh, aux batailles de Chebreiss et des Pyramides, et à la prise du Caire. Capitaine (1^{er} vendémiaire an VII), il se battit aux sièges d'Aboukir et du Caire, au combat de Darniète, au débarquement des Anglais à Aboukir, à celui des Turcs au Boghaz de Lesbé, à la défense d'Alexandrie, et entra en France après la capitulation de cette dernière place. De l'an X à l'an XI, il servit à l'armée du Rhin et à l'île de Cadzand, puis, de l'an XII à l'an XIII, à l'armée des côtes de l'Océan. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il devint en 1806 officier d'ordonnance de l'Empereur, chef de bataillon (7 juin 1807), se distingua à Austerlitz, à Iéna, aux sièges de Glogau, Breslau, Neiss, Schweidnitz, à la prise du camp retranché de Glatz et au siège de Stralsund. Il fut nommé baron de l'Empire le 19 janvier 1810, colonel le 7 octobre suivant, et officier de la Légion d'honneur le 27 janvier 1813. Commandant en chef du génie au 6^e corps de la grande armée en Saxe, il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et fut nommé général de brigade le 27 mars 1814. La première Restauration lui donna la croix de

Saint-Louis (21 octobre 1814). Confirmé dans son grade par l'Empereur (4 avril 1815), il dirigea, pendant les Cent-Jours, les travaux de défense de la capitale. La seconde Restauration ne lui en tint pas longtemps rancune, et le nomma (1816) inspecteur permanent de la direction du génie à Paris, et commandeur de la Légion d'honneur (1^{er} mai 1821). La monarchie de juillet l'éleva au grade de lieutenant-général (24 août 1838), grand officier de la Légion d'honneur (14 avril 1844), le mit au cadre de réserve (27 août 1845), et le nomma pair de France, le 21 juillet 1846. La révolution de Février mit fin à sa carrière politique: il fut admis à la retraite d'office, comme général de division, le 8 juin 1848.

DEPROGE (LOUIS-JOSEPH-ERNEST), député depuis 1882, né à Fort-de-France (Martinique) le 6 août 1850, était négociant dans cette colonie, lorsqu'il fut élu, le 5 mars 1882, député de la 2^e circonscription de la Martinique, par 3,493 voix sur 3,494 votants et 19,724 inscrits, en remplacement de M. Hurard, qui avait opté pour la 1^{re} circonscription de cette colonie. Il prit place à la gauche radicale, vota avec ce groupe, et fut réélu, le 26 octobre 1885, député de la Martinique, le 2^e et dernier, par 5,190 voix sur 9,673 votants et 39,773 inscrits. Il reprit sa place à l'extrême-gauche, et il s'est prononcé, à la fin de la législature : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DEQUEN (HONORÉ-FRANÇOIS), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Abbeville (Somme) le 15 décembre 1757, mort à Abbeville le 2 novembre 1842, était boulanger à Abbeville, et canonnier volontaire dans la garde nationale, lorsqu'il fut élu, le 15 septembre 1792, 3^e suppléant à la Convention par le département de la Somme, avec 203 voix sur 374 votants. Il ne fut admis à siéger que le 20 frimaire an II, on remplacement de Dufestel, démissionnaire du 5 frimaire. Le 28 vendémiaire an IV, il entra, pour un an seulement, au Conseil des Cinq-Cents; il siégea fort obscurément dans ces deux assemblées, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DEQUEUX DE BEAUVAIL (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député en 1791, né à Abbeville (Somme) le 13 mars 1751, mort à une date inconnue, était commissaire du roi à Abbeville, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1791, député suppléant de la Somme à l'Assemblée législative, par 138 voix sur 241 votants. Il fut admis à siéger le 21 décembre suivant, en remplacement de M. Lovéux, démissionnaire. Son rôle fut très-éclaté dans cette Assemblée, où il siégea parmi les modérés, et le *Moniteur* ne mentionne même pas son nom. Le gouvernement consulaire le nomma, le 22 messidor an VIII, commissaire près le tribunal civil d'Amiens. Le 19 mai 1825, il fut admis à la retraite comme procureur général du tribunal des douanes à Abbeville.

DEQUEUX-SAINTE-HILAIRE (PHILIPPE-ALEXANDRE), député de 1811 à 1815, représentant aux Cent-Jours, député de 1818 à 1822, né

à Bordeaux (Gironde) le 25 janvier 1766, mort à Dunkerque (Nord) le 4 avril 1847, fut successivement officier d'infanterie, capitaine aide-de-camp, commandant de la garde nationale de Dunkerque, administrateur principal de cette ville, commissaire du gouvernement près l'administration municipale, et maire de Dunkerque. Le 8 mai 1811, le Sénat conservateur le choisit comme député du Nord au Corps législatif. Il y siégea jusqu'aux Cent-Jours, fut nommé, le 26 mars 1813, chevalier de l'ordre de la Réunion, puis chevalier de la Légion d'honneur par la Restauration, le 26 octobre 1814, et, le 22 mai 1815, fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement d'Hazebrouck, avec 18 voix sur 23 votants. Il rentra au parlement, avec l'appui du gouvernement royal, le 26 octobre 1818, élu au collège de département du Nord, par 759 voix sur 941 votants et 2,303 inscrits. Il siégea au centre, vota avec la majorité ministérielle, fut nommé sous-préfet d'Hazebrouck le 26 octobre 1819, et échoua, au renouvellement du 13 novembre 1822, dans le 1^{er} arrondissement électoral du Nord (Dunkerque), avec 51 voix contre 228 données à l'élu, M. Coffyn-Spyns. Candidat aux élections générales du 25 février 1824, il échoua une seconde fois, avec 45 voix contre 207 données à l'élu, M. Coffyn-Spyns. Il ne fut pas plus heureux le 17 novembre 1827, dans le 2^e arrondissement électoral d'Hazebrouck, où il n'obtint que 14 voix contre 193 données à l'élu, M. de la Basecque, ni le 14 mai 1829, avec 117 voix contre M. de Murat, élu par 157 suffrages. M. Dequoux-Sainte-Hilaire fut promu officier de la Légion d'honneur en 1843, et admis à la retraite comme sous-préfet le 27 avril 1844.

DEQUIN (LOUIS-HENRI-RENÉ), député aux Cinq-Cents, né à Laon (Aisne) le 8 novembre 1762, mort à Amiens (Somme) le 17 mars 1821, était juge à Laon, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, par 186 voix sur 302 votants. Le 27 thermidor an IV, il fit voter l'envoi d'un message au Directoire pour obtenir des renseignements sur les maisons de détention et d'arrêt et sur le nombre des condamnés. Le 9 vendémiaire an V, il présenta une motion relative à la prescription trentenaire sur les biens des religieux fugitifs. Le gouvernement consulaire le nomma (12 messidor an VIII) juge au tribunal d'appel d'Amiens, et l'empereur l'appela (2 avril 1811) aux fonctions de conseiller à la cour impériale d'Amiens, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

DERAZEY (EUSTACHE-JEAN-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Ville-sur-Illon (Vosges) en 1749, mort à Bains (Vosges) le 15 août 1810, avait été, avant la Révolution, commissaire terrier à Châtillon-sur-Indre. Partisan des idées nouvelles, il fut élu administrateur du département de l'Indre en 1791, et, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, le 6^e et dernier, avec 153 voix sur 288 votants. Il siégea parmi les modérés, vota dans le procès du roi pour l'appel au peuple, et répondit au 3^e appel nominal : « Je vote pour la réclusion, sauf à effectuer la déportation quand les circonstances le permettront. » Ayant pris la défense des Girondins et protesté contre les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, il fut du nombre des 73 conventionnels arrêtés, resta un an en prison, et ne rentra à la Con-

vention que le 18 frimaire an III. Élu, le 21 vendémiaire an IV, député de l'Indre au Conseil des Anciens, avec 78 voix sur 139 votants, il sortit de l'Assemblée un an après, fut nommé consul à Civitta-Vecchia, puis juge au tribunal de cassation. Le gouvernement impérial l'appela (9 juin 1806) aux fonctions de juge à la cour d'appel d'Orléans; il mourut dans l'exercice de ces fonctions, chevalier de la Légion d'honneur.

DERAZÉY (JEAN-NICOLAS, CHEVALIER), député de 1815 à 1816, frère du précédent, né à Harol (Vosges) le 21 juin 1760, mort au château de Saurmot (Vosges) le 26 février 1843, fut, peu après la Révolution, nommé juge au tribunal civil du district de Darney (Vosges); il devint membre du directoire de ce district, commissaire du Directoire exécutif près la municipalité d'Esclès (an IV), conservateur des hypothèques à Epinal quelque temps après, et accusateur public près le tribunal criminel des Vosges (6 ventôse an VI). Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut bientôt appelé aux fonctions de procureur général près la cour de justice criminelle du département des Vosges, et créé chevalier de l'Empire le 10 février 1809. Favorable à la restauration de la monarchie, il fut élu député, le 22 août 1815, au collège de département des Vosges, par 84 voix sur 159 votants et 255 inscrits; il siégea parmi les modérés de la Chambre introuvable, fut nommé, le 7 mars 1816, conseiller à la cour royale de Nancy et ne fit pas partie d'autres législatures.

DERÉBOUL (NICOLAS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Bourg-Saint-Andéol, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Ardeche à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 179 voix sur 300 votants. Le *Moniteur* ne mentionne pas le nom de cet obscur législateur, qui, après la session, fut un moment vice-président du directoire du département de l'Ardeche.

DEREGNAUCOURT (JULES-JOSEPH), représentant en 1872, député en 1876, né à Roubaix (Nord), le 28 mai 1821, mort à Roubaix le 24 avril 1876, était un riche constructeur de machines de Roubaix, ancien maire de la ville et conseiller général du département pour le canton de Roubaix, lorsqu'il se porta candidat à l'Assemblée nationale, lors de l'élection partielle du 7 janvier 1872, qui devait pourvoir au remplacement de MM. Lambrecht, décédé, et Faidierbe, démissionnaire. Il disait dans sa profession de foi : « J'ai toujours été républicain; c'est vous dire que je suis convaincu que le gouvernement de la République est le meilleur, et que je ferai tous mes efforts pour le soutenir. » Les électeurs du Nord nommèrent un conservateur, M. Dupont et un républicain, M. Deregnaucourt, ce dernier par 82,123 voix sur 164,242 votants et 319,052 inscrits. A la vérification des pouvoirs, l'élection de M. Deregnaucourt fut invalidée pour « immixtion du maire de Cambrai dans la lutte électorale. » Mais les électeurs, convoqués à nouveau le 9 juin 1872, réélurent M. Deregnaucourt par 126,533 voix sur 214,055 votants et 318,246 inscrits, contre 86,733 voix à M. Bergerot. M. Deregnaucourt prit place au centre gauche, signa le manifeste de la gauche, et vota pour le retour du parlement à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat,

pour les lois constitutionnelles, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministre de Broglie.

Résolu, le 20 février 1876, dans la 3^e circonscription de Lille, par 4,864 voix sur 9,557 votants et 11,245 inscrits, contre 4,638 voix à M. Descat, il reprit sa place à gauche, et mourut au début de la session. Il fut remplacé par M. Screpel.

DEREIX (PIERRE-ALEXANDRE), député de 1815 à 1816, né à Angoulême (Charente) le 25 octobre 1771, mort à Mareuil-de-Rouillac (Charente) en 1840, était propriétaire et maire de Mareuil-le-Rouillac, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, par le collège de département, député de la Dordogne, avec 113 voix sur 201 votants et 274 inscrits. Il siégea obscurément dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DERENTY (FRANÇOIS-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né en 1755, mort à une date inconnue, fut élu en septembre 1792, 2^e suppléant à la Convention par le département du Nord (le procès-verbal des élections de ce département à la Convention manque aux Archives nationales). Il ne fut admis à siéger que le 5 floréal an III, par la voie du tirage au sort. Il siégea à la Montagne, mais sans jamais prendre la parole. Le 23 vendémiaire an IV, le département du Nord l'élut député au Conseil des Anciens, par 278 voix sur 305 votants. Le président de l'Assemblée donna lecture, le 1^{er} pluviôse an IV, d'une lettre du représentant Darenty, qui, « retenu au lit par une maladie, témoigne ses regrets de ne pouvoir se joindre à ses collègues pour jurer une haine implacable à la royauté; » il fait dans sa lettre le serment exigé par la loi du 23 nivôse. A la séance du 25 thermidor an V, Darenty dénonça un officier de la garde du Corps législatif comme l'ayant insulté; la dénonciation fut renvoyée à la commission des inspecteurs. Ce furent les seuls incidents de la vie politique de ce législateur, terminés en l'an VI.

DERN (GUILLAUME-HENRI), député de l'an XI à 1807, né à Sarrebruck (Prusse) le 22 août 1757, mort à une date inconnue, était conseiller de la régence à Sarrebruck avant 1789. Après la formation du département de la Sarre, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de 1^{re} instance de Sarrebruck, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 9 thermidor an XI, comme député de la Sarre au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1807, fut nommé alors procureur impérial à Sarrebruck, et resta en fonctions jusqu'aux traités de 1814 qui réduisirent la France à ses anciennes limites.

DÉRODÉ-LEROY (LOUIS-EMILE), représentant en 1848, né à Reims (Marne) le 20 mai 1812, mort à Ludes (Marne) le 21 mars 1864, d'une vieille famille commerçante de Reims, était le neveu de Linguet, le publiciste connu du xviii^e siècle. Il fit son droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Paris, puis à celui de Reims, où il devint bâtonnier de l'ordre, et épousa la fille de M. Leroy-Myon, ancien député de Reims en 1834. Président du comité électoral d'opposition à Reims, il se présenta, le 1^{er} août 1846, dans le 2^e collège de la Marne (Reims) contre

le député sortant, M. de Bussières, mais il échoua avec 216 voix contre 256 données à son concurrent. Il présida le second banquet réformiste de Reims en 1847, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Marne à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 70,589 voix sur 93, 164 votants et 101,527 inscrits. Il prit place à la gauche modérée, fut membre du comité de législation, et, après l'élection de L. Napoléon à la présidence de la République, combattit sa politique personnelle. Il vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations en l'honneur du général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés de 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher.

Non réélu à l'Assemblée législative, il reprit sa place au barreau de Reims, et tenta vainement deux fois, sous l'Empire, de rentrer au parlement : le 29 février 1852, il n'obtint dans la 3^e circonscription de la Marne, comme candidat d'opposition au Corps législatif, que 1,102 voix contre 18,311 données à l'élu, M. Soulié; et le 22 juin 1857, il échoua de nouveau dans la même circonscription avec 546 voix, contre 15,995 données à l'élu, M. Carteret, 2,545 à M. Werlé, et 2,000 au général Cavaignac.

DERONZIÈRES (LOUIS-ARMAND) membre de la Convention, né en 1749, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Janville, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, 1^{er} suppléant à la Convention par le département d'Eure-et-Loir, avec 280 voix sur 293 votants. Nommé président du tribunal de Janville peu après son élection, il ne fut admis à siéger à la Convention que le 22 fructidor an II, en remplacement de Delacroix, condamné à mort. Il siégea obscurément dans la majorité, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. L'*Annuaire national* l'appelle invariablement Defrouzières.

DEROYER (JOSEPH-MARIE-CONSTANT-MICHEL), député de 1832 à 1835, né à Saint-Etienne-en-Cogles (Ille-et-Vilaine) le 25 septembre 1824, fut élu, le 3 décembre 1832, dans une élection partielle, député de la 1^{re} circonscription de Dinan, par 7,133 voix sur 12,036 votants et 16,198 inscrits, contre 4,870 voix à M. Ch. Larère, conservateur. Député républicain, il siégea au centre opportuniste, soutint les ministères Fallières et Ferry, et ne se représenta pas aux élections générales d'octobre 1835.

DERRIEN (YVES), député en 1791, né à Brest (Finistère), le 28 décembre 1741, mort à une date inconnue, était imprimeur, et administrateur du district à Rostrenen, lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 251 voix sur 463 votants. Il siégea obscurément dans la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Le 22 germinal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma conseiller de préfecture à Quimper.

DERRIÉY (LOUIS-ABOLNHE), représentant en 1849, né à Dole (Jura), le 10 septembre 1803, était ancien chirurgien aide-major, ancien maire d'Archelange, propriétaire et président de la Société d'agriculture de Dôle, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Jura à l'Assemblée législative, le 5^e sur 7, par 45,463 voix sur 71,295 votants et 90,110 inscrits. « Il marche, dit un biographe du temps, sous la bannière de M. Victor Considérant, qui n'a qu'à se féliciter du zèle propagandiste de cet apôtre phalanstérien. Il a signé la déclaration au peuple. M. Derriéy siégea donc à gauche, et vota contre la politique du prince-président jusqu'au coup d'Etat de 1851. qui le rendit à la vie privée.

DERUMARE (GRÉGOIRE-FRANÇOIS), dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Seine-Inférieure au Conseil des Anciens, par 237 voix sur 328 votants. Le 22 prairial an V, le représentant Muraire fit approuver la résolution qui ordonnait la radiation du « citoyen Grégoire Durumare de la liste des émigrés. » Le 19 messidor suivant, M. Derumare développa les motifs de son projet de résolution pour le renouvellement des bureaux centraux. Le *Moniteur* porte indifféremment à GRÉGOIRE et à DE RUMARE ce qui concerne ce législateur, qui ne fit pas partie d'autres assemblées.

DESABES (LOUIS-PROSPER), député de 1834 à 1846, représentant en 1848, né à Laon (Aisne), le 20 juin 1784, mort à Azay-le-Ridenau (Indre-et-Loire), le 18 mars 1863, fut notaire à Rozoy-sur-Serre (Aisne), s'occupa aussi de littérature et de poésie, et fut même lauréat de l'Académie. Conseiller général de l'Aisne, il fut élu, le 14 mai 1834, comme député de l'opposition, dans le 1^{er} collège électoral de l'Aisne (Laon), par 217 voix sur 390 votants et 456 inscrits, contre 78 voix à M. Tribalet et 52 à M. Souef. Son mandat lui fut successivement renouvelé le 4 novembre 1837, par 293 voix sur 450 votants et 569 inscrits; le 2 mars 1839, par 303 voix sur 445 votants et 571 inscrits; le 9 juillet 1842, par 436 voix sur 572 votants et 743 inscrits, contre 108 voix à M. Forquenot. Il suivit les inspirations de M. Odilon Barrot, et vota avec l'opposition dynastique. Un biographe mentionne de la façon suivante, une intervention de M. Desabes à la tribune en 1835 : « C'était le 1^{er} avril; depuis quinze jours la Chambre s'occupait de la loi sur la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir; trois séances avaient déjà été employées à la discussion de l'art. 39 de la loi qui devait remplacer l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII; la majorité était pressée d'en finir et de faire dire à la Charte un mensonge de plus. Tout à coup un monsieur entre deux âges, à habit bleu aux larges basques, au pantalon de nankin flottant sur des bas de coton blanc, et le nez orné de grosses lunettes à branches d'or, descendant du sommet de la gauche et monta gravement les degrés de la tribune. Un vif étonnement se manifesta sur tous les bancs et chacun demanda à son voisin quel est ce monsieur et que veut-il? Lorsque le président eut dit : M. Desabes à la parole; ou ne devina pas davantage de quoi il allait entretenir l'Assemblée. L'honorable représentant de la ville de Laon tira alors de sa poche un tout petit papier, et l'aide dauphin le fit connaître à la Chambre qu'il s'était chargé de présenter la réclamation de 95 électeurs de Vervins qui trouvent mauvais de la part de M. le général Horace Sébastiani, à la santé

duquel ils s'intéressent beaucoup, d'avoir quitté Naples pour Londres sans les prévenir; il fit part à l'Assemblée que les combattants du général avaient eu la bonhomie de croire sur sa parole de diplomate qu'il était très facile d'être ambassadeur à Naples et en même temps de siéger à la Chambre des députés. Le sang-froid de l'orateur, en faisant cette déclaration fit naître une hilarité sans exemple. » Il obtint un résultat plus pratique : le général Sébastiani, soumis à la réélection, ne rentra pas à la Chambre. M. Desabes intervint particulièrement dans les questions de finances. Il ne se représenta pas aux élections de 1846, mais, en raison de ses antécédents politiques, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 12^e sur 14, par 53,635 voix sur 130,363 votants et 154,878 inscrits. Il siégea au centre droit, fit partie du comité des finances, et, après l'élection présidentielle du prince L.-Napoléon, se rallia à sa politique. Il vota pour le décret sur les clubs, pour le rétablissement du cautionnement des journaux, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour l'ordre du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs, contre l'annistie des transportés. Il ne fit pas partie d'autres législatures. On a de lui un projet de péréquation de l'impôt, et quelques publications sur le revenu foncier, sur la réforme électorale, etc.

DESACRES. — Voy. AIGLE (DE L').

DESACY (CLAUDE-LOUIS-MICHEL), membre de la Convention, né à Pécamp (Seine-Inférieure) en 1746, mort à Paris le 13 octobre 1794, habitait la commune de la Gardelle (Haute-Garonne), et était commandant du 8^e bataillon de la 1^{re} légion de la garde nationale du district de Mirret, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Garonne, le 9^e sur 12, avec 333 voix sur 607 votants. Il ne joua qu'un rôle très effacé dans cette assemblée, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « En déclarant Louis coupable de haute trahison et de conspiration contre la sûreté générale de l'Etat, j'ai voté pour la mort; mais si la majorité est pour cette peine, je demanderai, comme Mailhe, à présenter des observations sur l'époque de l'exécution. » Desacy mourut avant la fin de la session; on a prétendu que le chagrin d'avoir émis le vote précédent avait abrégé ses jours.

DESAINCTHORENT (FRANÇOIS-GODEFROY), député aux Cinq-Cents, né à Boussac (Creuse) le 30 octobre 1766, mort en 1823, ancien écuyer, fut élu, le 23 germinal an V, député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents, par 116 voix sur 135 votants. A la séance du 25 fructidor an V, il présenta un projet relatif aux secours et indemnités à accorder aux citoyens qui ont eu à souffrir des ravages occasionnés par la guerre, la grêle, les incendies et l'épidémie (ajourné); il fit rejeter (19 vendémiaire an VI) la demande de Garnier et de Fréron d'être admis comme députés de la Guyane. Elu secrétaire du Conseil (1^{er} frimaire an VI), il dénonça (7 frimaire) le journal *Le Défenseur de la vérité et des principes* (n^o 103), comme ca-

lomniant en masse le Conseil des Cinq-Cents; la dénonciation fut renvoyée au Directoire; il contribua (8 pluviôse) à l'adoption des modifications à la loi du 9 fructidor an V sur les fermages et arrérages des domaines nationaux et des biens séquestrés; il obtint (12 prairial) le renvoi au Directoire de la pétition de cent douze entrepreneurs, créanciers des hospices de Paris, et, à la commission des secours publics, des vœux sur les baux à longues années des biens invendus des hospices. Il déposa (27 brumaire an VII) une motion sur la contribution mobilière; exposa (14 frimaire) son projet sur les contributions personnelle, mobilière et somptuaire de l'an VII; réclama (18 nivôse) la peine de mort contre les individus convaincus d'avoir porté les armes, et demanda la réclusion pour les autres; parla (12 thermidor) sur l'emprunt forcé de cent millions, appuya la formation d'un jury, et demanda que les bases de l'emprunt fussent conservées; lut un rapport (15 vendémiaire an VIII) relatif à la répartition des contributions foncière, mobilière, somptuaire et personnelle de l'an VIII. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire le fit nommer, le 11 nivôse an VIII, préfet de l'Aveyron. Décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il devint, le 20 septembre 1812, conseiller général de la Creuse.

DESAINCTHORENT (JEAN-GABRIEL-THÉOPHILE), fils du précédent, député de 1834 à 1842, représentant en 1848, né à Boussac (Creuse) le 15 février 1795, mort à la Vanfranche (Creuse) le 22 mai 1878, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de Boussac, mais s'occupa surtout d'agriculture.

Il devint maire de la Cellette en 1818, et conseiller général de la Creuse en 1831. Le 21 juin 1834, le 4^e collège électoral de la Creuse (Boussac) l'élit député par 89 voix sur 101 votants et 150 inscrits; il siégea au centre, mais quoique ministériel, vota fréquemment avec l'opposition. Un biographe trop flatteur de 1886 a dit de lui : « Dans l'intervalle des sessions, il se hâte de retourner à ses occupations agricoles. Il a sous ce rapport quelque ressemblance avec ces illustres personnages de l'ancienne Rome, les Cincinnatus, les Fabricius et autres, qui passaient du timon des affaires publiques à la charrue. » Réélu successivement, le 4 novembre 1837 par 85 voix sur 87 votants et 150 inscrits, et le 2 mars 1839 par 201 voix sur 202 votants, il se rapprocha encore des anciens Romains, ses modèles, en se désintéressant de la lutte aux élections générales du 9 juillet 1842 et du 1^{er} août 1846. Le 23 avril 1848, le département de la Creuse l'élit représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 7, par 17,286 voix sur 49,820 votants. Il siégea à droite, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, soutint, après l'élection du prince L. Napoléon à la présidence, la politique de l'Élysée, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les atroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Causidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour l'ordre

du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés. M. Desaincthorent renouça définitivement à la vie politique après la session de l'Assemblée constituante.

DESAINCTHORENT (JEAN-MARIE-THÉOPHILE), fils du précédent, représentant en 1871, né à la Cellette (Creuse) le 7 juin 1820, mort à Guéret (Creuse) le 23 mai 1881, fut commandant du 1^{er} bataillon des mobilisés de la Creuse pendant la guerre de 1870. Propriétaire et maire de la Cellette, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 5, par 34,649 voix sur 50,111 votants et 80,083 inscrits. Il prit place à la droite légitimiste, se fit inscrire au cercle des Réservoirs, signa la proposition en faveur du rétablissement de la monarchie, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles ; il s'était abstenu sur l'amendement Pascal Duprat. Conseiller général du canton de Bous-sac depuis le 8 octobre 1871, il se présenta de nouveau aux élections générales du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Bous-sac, mais il échoua avec 501 voix contre 5,641 données à l'Élu, M. Parry, et 2,478 à M. Lézaud. Il renouça alors à la vie politique.

DESAIX DE VEGOUX (LOUIS-JEAN, BARON), député de 1831 à 1834, né à Charbonnières-lès-Vareannes (Puy-de-Dôme) le 8 janvier 1790, mort à Auxerre (Yonne) le 27 juillet 1845, était le neveu du général Desaix, glorieusement tué à Marengo. Il suivit aussi la carrière des armes, sortit de l'École de Saint-Cyr sous-lieutenant à l'âge de 16 ans (1806), et, par faveur spéciale de l'Empereur en souvenir de son oncle, fut promu officier sans passer par l'École militaire de Fontainebleau. Aide-de-camp de son oncle, le général Becker, avec lequel il fit les campagnes de 1807 et de 1808 en Pologne et en Prusse, il devint aide-de-camp du maréchal Suchet qu'il suivit en Espagne, se distingua aux sièges de Saragosse et de Tortose, et fut chargé de porter à l'Empereur les drapeaux pris au siège de cette dernière ville. Grièvement blessé à la jambe au siège de Tarragone, il devint capitaine et fut décoré de la Légion d'honneur. Créé baron de l'Empire (12 février 1812), il fit la campagne de Russie (1812) en qualité d'officier d'ordonnance de l'empereur. La première Restauration le nomma (1815) chef d'escadron dans les gardes d'honneur ; au retour de l'île d'Elbe, il fut nommé colonel et prit part à la bataille de Waterloo. La seconde Restauration le tint à l'écart, et il ne reprit du service actif qu'en 1830, comme colonel des cuirassiers. Le 6 septembre 1831, le 6^e collège électoral du Puy-de-Dôme (Thiers) l'élut député par 102 voix sur 180 votants et 251 inscrits, en remplacement de M. Baudet-Lafarge qui avait opté pour Riom. Il siégea dans la majorité ministérielle, et ne se représenta plus aux élections suivantes. Il fut promu au grade de maréchal de camp le 31 décembre 1835.

DÉSANDROUINS (FRANÇOIS-JOSEPH-THÉODORE, VICOMTE), député en 1790, né au château

de Lodelinsart (Flandre) le 9 décembre 1740, mort au château de Fresnes, près Coude (Nord) le 3 août 1821, chevalier de Malte, avait été chambellan du roi de Hongrie au château d'Hardinghem, et avait été promu maréchal de camp le 9 mars 1788, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Calais et Ardes. Le *Moniteur* ne contient sur cet obscur député que cette courte mention : « M. le vicomte Désandrouins se réunit avec une partie de la noblesse à l'Assemblée, et remet ses pouvoirs. » M. le marquis Désandrouins figure sur la liste des membres de la Société des Jacobins en décembre 1790.

DESAUX (JOSEPH), député de 1809 à 1816, né à Rembercourt (Meuse), le 27 avril 1761, mort à Bar-le-Duc (Meuse) le 6 novembre 1817, fut, sous la Révolution, administrateur du département de la Meuse. Nommé, par le gouvernement consulaire, conseiller de préfecture à Bar-le-Duc, il fut choisi, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, comme député de la Meuse au Corps législatif. Il fut quelque temps secrétaire de cette assemblée où il siégea jusqu'aux Cent-Jours.

DESAUX (CHARLES), fils du précédent, représentant en 1848, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 27 mars 1797, mort à Mussey (Meuse), le 22 janvier 1882, exerça pendant près de trente ans les charges d'avoué et d'avocat. Il était retiré des affaires et vivait comme propriétaire à Mussey, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 8, par 41,421 voix (les chiffres des votants et des inscrits ne figurent pas au procès verbal). Il siégea à la gauche modérée, parmi les républicains qui suivaient les inspirations du *National*, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les atteroulements, contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc, pour les poursuites contre Caussidière (23 juin), contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence. Il obtint un congé pour raison de santé le 25 octobre 1848, et donna sa démission deux mois après (21 décembre).

DESBASSYNS DE RICHEMONT (PHILIPPE PANON, COMTE), député de 1824 à 1830, né à Saint-Denis (île de la Réunion), le 3 février 1774, mort à Paris le 7 novembre 1840, était fils d'un simple colon de l'île de la Réunion. M. de Villèle ayant émigré dans cette île pendant la Révolution, devint son régisseur et épousa sa sœur. En 1811, Napoléon chargea M. Desbassyns de Richemont de négocier avec l'Angleterre la mise en liberté des prisonniers retenus sur les pontons ; il réussit dans cette mission. Le gouvernement royal le créa baron (17 mars 1815), et le nomma, la même année, commissaire-général-ordonnateur à l'île Bourbon ; mais son administration donna lieu à des troubles qui lui firent demander son rappel ; il fut alors nommé inspecteur général des établissements français dans l'Inde, où il ne resta que peu de temps. De retour en France, il devint membre du conseil général d'amirauté et conseiller d'Etat, et, le 25 février 1824, fut élu député dans le 2^e arrondissement électoral de la Meuse (Verdun) par 182 voix sur 248 votants et 280 inscrits. Il siégea au centre et soutint la

politique de son beau-frère, M. de Villele. Le 17 novembre 1827, il échoua dans le même arrondissement avec 95 voix contre 147 données à l'élû, M. Beauvois de Saint-Aulaire; mais huit jours après (24 novembre), le collège de département de la Meuse le renvoya à la Chambre par 75 voix sur 123 votants et 140 inscrits. Il ne fit pas partie d'autres législatures. A sa mort, il légua aux pauvres près de 150.000 francs.

DESBASSYNS DE RICHEMONT (PAUL PANON, BARON), député de 1852 à 1859 et sénateur, fils du précédent, né à Suresnes (Seine), le 29 août 1809, mort à Paris le 28 novembre 1876, s'occupait de bonne heure d'affaires industrielles, et devint sous Louis-Philippe directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. Conseiller général d'Indre-et-Loire, il se présenta, en 1842, dans ce département comme candidat ministériel, mais sans succès: l'Indre-et-Loire vota pour les candidats de l'opposition, et M. Desbassyns n'obtint, dans le collège de Tours *extra*, que 219 voix contre 331 à M. C. Bacot; élu.

Aux élections du 29 février 1852, candidat officiel dans la 3^e circonscription d'Indre-et-Loire (Loches), il fut élu au Corps législatif par 23,955 voix sur 24,112 votants et 35,158 inscrits; il siégea dans la majorité dynastique, fut rapporteur des budgets de 1855 et de 1856, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 15,751 voix sur 17,834 votants et 34,475 inscrits contre 705 voix à M. Nioche, et 890 à M. Crémieux. Par décret du 16 août 1859, l'empereur le nomma sénateur. Il prit quelquefois la parole au Sénat sur les questions de finances et d'industrie, et rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre 1870. En mai 1853, il avait été nommé gouverneur de la Société foncière de Madagascar. Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 13 août 1861.

DESBASSYNS DE RICHEMONT (PIERRE-PHILIPPE-ALEXANDRE PANON, VICOMTE), représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1882, neveu du précédent, né à Paris, le 29 janvier 1833, s'occupa d'études archéologiques et historiques; il était étranger à la politique, lorsque, le 28 mai 1871, il dut à son nom et au souvenir de sa famille, d'être élu, dans les Indes françaises, représentant à l'Assemblée nationale, avec 13,957 voix sur 29,006 votants et 47,274 inscrits. Il siégea au centre droit, fut membre des commissions d'enquête sur les événements du 4 septembre et du 18 mars, et vota: *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêt contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, il monta à la tribune pour défendre les idées religieuses, et, il se sépara de la droite qui voulait supprimer la députation coloniale, en défendant énergiquement les droits de représentation des colonies. Aussi, le 26 mars 1876, fut-il élu sénateur par les Indes françaises, à l'unanimité de 43 votants. Il prit place à la droite de la Chambre haute, vota la dissolution de la Chambre, réclamée (1877) par le ministère de Broglie-Fourcade, et combattit les ministères républicains jusqu'au renouvellement de janvier 1882, date à laquelle les Indes françaises élurent pour

sénateur M. de Freycinet. Officier de la Légion d'honneur du 13 août 1860. On a de lui: *Archéologie chrétienne primitive* (1870).

DESBOIS (MATHURIN, BARON), député de l'an XIII à 1809, né à Ploërmel (Morbihan), le 29 mars 1746, mort à une date inconnue, était homme de loi avant la Révolution. Procureur de la commune, juge au tribunal de district de Monfort, juge et président du tribunal du département d'Ille-et-Vilaine, il fut appelé, le 12 floral an VIII, aux fonctions de président de la cour d'appel à Rennes, et décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le choisit comme député d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1809, et, lors de la réorganisation des tribunaux, fut nommé (14 avril 1811) premier président à la cour impériale de Rennes, et créé baron de l'Empire (23 octobre 1811). En 1815, il signa l'adresse que la cour de Rennes adressa à l'Empereur pour le féliciter de son retour de l'île d'Elbe, et ne rentra plus dans la vie politique.

DESBOIS DE ROCHEFORT (ÉLÉONORE-MARIE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Paris, le 28 avril 1749, mort à Paris, le 6 septembre 1807, entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en Sorbonne, et devint, avant la Révolution, vicaire-général de l'évêque de la Rochelle, puis curé de Saint-André-des-Arts à Paris, où il se signala par sa charité envers les pauvres. Partisan prononcé des idées nouvelles, il fut élu évêque constitutionnel de la Somme; le 31 août 1791, ce département le nomma député à l'Assemblée législative, le 5^e sur 17, par 258 voix sur 452 votants. Il siégea parmi les modérés, et refusa, le 8 août 1791, de mettre La Fayette en accusation; le lendemain, il adressa au président de l'Assemblée, la lettre suivante:

« Paris, le 9 août 1792,

« Hier, après la séance, passant par la galerie des Feuillants, je fus investi par un nombre assez considérable de citoyens; après avoir été longtemps exposé à leurs insultes, j'ai été meurtri de coups; on m'a volé une boîte, ma canne et mon portefeuille; cependant il s'est trouvé dans la foule quelques hommes honnêtes qui ont facilité ma retraite ou ma fuite.

DESBOIS DE ROCHEFORT.

Député de la Somme. »

Emprisonné pendant près de deux ans, sous la Terreur, il perdit presque la vue ou prison, et, après avoir été mis en liberté, fonda à Paris « l'imprimerie chrétienne » qui travailla surtout pour les membres du clergé. Il remit sa démission d'évêque au moment du Concordat. On a de lui: *Mémoires sur les calamités de l'hiver de 1788-89*; *Lettre pastorale* (1791); *Lettre d'interdiction du second concile national* (1800); *Annales de la religion* (1793-1809), etc.

DESBONS (ANATOLE), représentant en 1871, député de 1870 à 1881, né à Ju-Belloc (Gers) le 20 juin 1831, mort à Maubourguet (Hautes-Pyrénées) le 25 septembre 1881, fit son droit à Paris, fut quelque temps inscrit au barreau de cette ville, puis revint dans son pays (1857) se livrer à l'agriculture, et devint un des plus grands éleveurs de chevaux du midi. Maire de Maubourguet (1863-1869), il y fonda une société de courses, fut choisi comme commissaire des

courses de Tarbes et de Maubourguet, publiées de nombreux articles d'économie agricole, et mena une vive polémique contre l'administration des remonteuses et des haras. Le 8 février 1871, le département des Hautes-Pyrénées l'élu représentant à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 5, par 30,101 voix sur 42,776 votants et 67,003 inscrits. Il siégea au centre gauche, prit quelquefois la parole dans les questions de sa compétence, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour du parlement à Paris, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles ; il s'était abstenu sur l'arrêté contre les enterrements civils. « M. Desbons, a dit un biographe, est un républicain, mais peu farouche et nullement de la veille ; ce sont nos désastres et la manière dont la République les a réparés qui l'ont fait républicain. » M. Desbons refusa de se représenter aux élections de février 1876, préférant reprendre ses occupations agricoles ; mais, après la dissolution de la Chambre obtenue par le cabinet de Broglie-Fourton, il se porta candidat dans la 2^e circonscription de Tarbes, le 14 octobre 1877, avec cette déclaration : « Si vous m'appellez à l'honneur de vous représenter, ma préoccupation sera de faire produire au régime républicain, fortement étayé par l'harmonie des pouvoirs publics, ses fruits naturels : l'ordre, la liberté et le progrès ; un progrès sage et mesuré, une liberté bien réglée, et l'ordre qui naît du respect des lois. » Il échoua, avec 5,654 voix, contre le député conservateur sortant, M. Darnaudat, qui obtint 6,375 suffrages. Mais la majorité républicaine de la nouvelle Chambre ayant invalidé cette élection, M. Desbons fut élu, le 2 février 1879, par 7,124 voix sur 11,536 votants et 13,890 inscrits, contre 4,327 voix à M. Frémy. Il reprit sa place au centre gauche, ne se représenta pas aux élections du 21 août 1881, et mourut un mois après.

DESBORDES (JEAN-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Bellac (Haute-Vienne) le 27 septembre 1767, mort à Bussière-Poitevine (Haute-Vienne) le 21 décembre 1828, était juge de paix à Mézières (Haute-Vienne), lorsqu'il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Bellac à la Chambre des Cent-Jours par 22 voix sur 32 votants et 125 inscrits. Sa mort fit plus de bruit que sa vie. M. Veyrier de la Roche, curé de Bussière-Poitevine, refusa de procéder aux funérailles, et répondit à la famille : « qu'il avait reçu de Monseigneur des ordres exprès qu'il ne pouvait transgresser ; que c'était de ne point procéder à l'inhumation du défunt. » — « Le convoi, dit un journal du temps, n'en fut ni moins nombreux ni moins touchant : plus de cinq cents personnes y assistèrent. »

DESBRETS (FRANÇOIS-GABRIEL-EDMÉE), représentant aux Cent-Jours, né à Cusset (Allier) le 10 février 1774, mort à Cusset le 18 août 1843, était fils de « Gilbert Desbrets, bourgeois de Cusset, et de demoiselle Marie-Anne Filhastro-Duriez. » Il suivit la carrière des armes, et était colonel d'infanterie, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de la Palisse,

avec 25 voix sur 48 votants et 89 inscrits. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée, et fut mis à la retraite, avec le grade de colonel, le 31 juillet 1822.

DESCAMPS (BERNARD), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lectoure (Gers), le 4 mars 1758, mort à une date inconnue, homme de loi à Lectoure avant la Révolution, se montra partisan des idées nouvelles et devint, en 1790, procureur-syndic du district de Lectoure. Élu, le 2 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 9, par 91 voix sur 120 votants, il siégea à l'extrême-gauche, et fut réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 3^e sur 9, avec 488 voix sur 482 votants. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple et répondit au 3^e appel nominal : « J'ai développé les motifs de mon opinion, elle est imprimée. Je demande la peine de mort. » Il se prononça également contre le sursis, prit parti pour les Girondins, et fut du nombre des 73 députés décrétés d'arrestation après le 31 mai 1793. Il parvint à se cacher, reentra à la Convention après la mort de Robespierre, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents par 162 voix sur 292 votants. Il y joua un rôle assez effacé, combattit les anciens Jacobins, et reentra dans la vie privée après cette législature. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'exila de France ; il se retira en Suisse, puis en Autriche, où probablement il mourut.

DESCAMPS (ALBERT-BERNARD), député de 1876 à 1885, né à Lectoure (Gers), le 13 octobre 1833, petit-fils du précédent, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de sa ville natale. Maire de Lectoure et conseiller général du Gers, il fut élu, le 20 février 1876, député de Lectoure par 6,465 voix sur 12,377 votants et 14,578 inscrits contre MM. de Lagrange, ancien député, 5,424 voix, et de Galard, 562 voix. Il prit place à la gauche républicaine, vota contre le ministère de Broglie, et fut des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution, la commission de recensement des votes proclama M. de Lagrange, candidat officiel, bonapartiste, élu ; mais lors de la vérification des pouvoirs, la Chambre cassa cette décision, et proclama M. Descamps député, avec 6,546 voix contre 6,503 à M. Lagrange. M. Descamps reprit sa place à gauche, soutint les ministères républicains, et fut réélu, le 21 août 1881 par 6,267 voix sur 12,251 votants et 14,687 inscrits, contre 5,925 voix à M. Delpach-Cantalong. Il vota pour les crédits du Tonkin, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'application de l'article 7 aux congrégations, pour la réforme de la magistrature, contre le scrutin de liste, pour le maintien du Concordat, etc. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Gers, il échoua avec 16,881 voix contre 45,524 données au dernier élu de la liste conservatrice. M. Peyrusse.

DESCAT (LOUIS-JOSEPH-THÉODORE), représentant en 1848 et en 1849, député de 1852 et 1857, né à Ronbaix (Nord) le 17 janvier 1800, mort à Lille (Nord) le 14 septembre 1869, fit son apprentissage dans l'industrie comme teinturier-appréteur, et créa, à seize ans, un établissement de teinturerie, qui devint, à force de soins et de travail, une des plus importantes maisons de

Roubaix. Plusieurs fois nommé conseiller municipal, commandant des sapeurs-pompiers, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 26^e sur 28, par 114,794 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il siégea d'abord parmi les républicains modérés, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota avec les partisans du général Cavaignac. A partir de l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République, il se rallia à la politique de l'Élysée. Il se prononça pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépeche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu à l'Assemblée législative, par le même département, le 13 mai 1849, le 4^e sur 24, avec 93,487 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits, il siégea à droite et se donna à la politique personnelle du prince-président, qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur le 2 janvier 1850, et soutint sa candidature au Corps législatif aux élections du 29 février 1852, dans la 2^e circonscription du Nord. Élu par 23,517 voix sur 24,409 votants et 42,199 inscrits, M. Descat siégea dans la majorité dynastique, jusqu'aux élections du 22 juin 1857; à cette date, il échoua dans sa circonscription, avec 14,293 voix contre 20,704 données à M. Jules Brame, candidat de l'opposition, élu, et renonça à la vie politique.

DESCAT (CONSTANTIN-ACHILLE), représentant en 1871, né à Roubaix (Nord), le 2 mai 1812, mort à Roubaix le 12 mai 1878, était le frère du précédent et son associé dans son importante maison de teinturerie. Conseiller municipal de Roubaix en 1855, et décoré de la Légion d'honneur la même année, à la suite de l'Exposition universelle, il fut nommé adjoint au maire de Roubaix en 1860, et maire de cette ville en 1867, puis en 1871 et en 1874. Conseiller général du canton de Roubaix depuis 1861, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 28, par 210,805 voix sur 262,927 votants et 326,440 inscrits. Il prit place au centre droit et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêtés contre les enterrements civils, pour le septennat, contre le retour du Parlement de Paris, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Aux élections des conseils généraux du 8 octobre 1871, il avait été l'élu du canton de Lannoy.

Les élections générales du 20 février 1876 ne lui furent pas favorables : il échoua, dans la 3^e circonscription de Lille, avec 4,633 voix contre 4,854 données à l'Élu, M. Deregnacourt. Il mourut deux ans après.

DESCAURE (JEAN-PIERRE-ALEXANDRE-CHARLES-MARIE), député depuis 1885, né à Fresnoy-

en-Chaussée (Somme) le 11 mai 1848, grand-propriétaire-éleveur, secrétaire de la Société hippique du sud de la Somme, maire de Fresnoy, conseiller d'arrondissement en 1874, conseiller général du canton de Moreuil depuis 1876, fut élu député de la Somme, le 4 octobre 1885, le 3^e sur 8 de la liste conservatrice, par 67,536 voix sur 133,484 votants; il prit place à droite, et vota pour les droits protecteurs de l'agriculture et contre les crédits du Tonkin; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

DESCHAMPS (PIERRE-SUZANNE), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 22 février 1743, mort à Lyon, le 9 mai 1793, était avocat à Lyon, lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéschaussée de Lyon. Dans la séance du 29 août 1789, il exprima ainsi son opinion : « Quand on nous a envoyés aux États-Généraux, on ne nous a pas dit : Vous ferez une Constitution nouvelle, mais vous régénérerez l'ancienne; vous ne direz pas que vous érigez notre gouvernement en état monarchique, mais vous confirmerez notre ancienne monarchie. Vous ne délibérerez pas sur la sanction royale car nous en avons une. Ce n'est donc pas en nous égarant ainsi que nous arriverons à la Constitution; c'est en suivant la marche que nos commettants nous ont tracée. »

Secrétaire de l'assemblée depuis le 31 mars, il attaqua (10 octobre) le décret d'inviolabilité des députés, « décret ridicule et injuste, ridicule en ce qu'il ne défend nullement les députés contre une populace offensée, injuste en ce qu'il les soustrait à leurs créanciers ce qui, sans contredit, n'est pas très juste à l'égard de ceux-ci, quoique très commode pour les débiteurs. Pour établir l'espèce d'inviolabilité due aux membres de cette assemblée, il faut considérer chaque province comme une nation dont les députés sont les ambassadeurs, et faire à la circonstance actuelle l'application des principes du droit public sur cette matière. » Le 12 octobre, il présenta une motion sur les lettres de cachet, pour demander au pouvoir exécutif une liste des prisonniers et l'exposé des motifs de leur détention; l'ajournement de cette motion fut adopté. Le 2 avril 1790, un des secrétaires donna lecture d'une lettre de la municipalité de Lyon, témoignant à l'Assemblée ses alarmes sur la conduite de M. Deschamps, absent par congé, et la priant de le rappeler auprès d'elle. Douze jours après, M. Deschamps écrivit lui-même au président de l'Assemblée que l'état de sa santé l'engageait à se retirer à la campagne, et à y rester jusqu'à la fin de la session. M. Populus compara alors la conduite de M. Deschamps à celle d'un officier qui écrirait au ministre qu'il ne peut retourner à l'armée qu'après la guerre; il demanda que cette lettre fût regardée comme une démission, et que son suppléant fût admis. Cette proposition fut décrétée sur le champ.

DESCHAMPS (JEAN), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Verneuil (Eure) et, depuis 1790, administrateur du département de l'Eure, lorsqu'il

fut élu, le 31 août 1791, député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 3^e sur 11, par 442 voix sur 540 votants. Il siégea obscurément dans la majorité : son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DESCHAMPS (JEAN-JOSEPH-PRIX), représentant aux Cent-Jours, né à Auxerre (Yonne) le 6 février 1772, mort à Auxerre le 10 juin 1856, était intendant militaire, lorsque, le 13 mai 1815, le collège de département de l'Yonne l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 110 votants. Il fut admis à la retraite, comme intendant militaire en non-activité, le 13 octobre 1824.

DESCHAMPS Voy. — DESTOURNELLES.

DESCHAMPS-COUTURIER (CHARLES-MATHURIN), député aux Cinq-Cents, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 26 juillet 1752, mort à une date inconnue, était avocat à Vendôme avant la Révolution. Élu, le 22 germinal an V, député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 174 voix, sur 191 votants, il appuya (3 messidor an V) le projet autorisant le Directoire à envoyer de nouveaux agents à St-Domingue; combattit (24 pluviôse an VI) le projet de Guilleminet sur la date de la nomination d'un membre du Directoire; et attaqua (13 prairial), comme insuffisant, le projet de Desnoelin sur les pensions et secours aux veuves et orphelins des militaires. Le gouvernement consulaire le nomma, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Vendôme.

DESCHAMPS DE LA VAREINNE (ANTOINE-JOSEPH-GILBERT-NICOLAS, BARON), député en 1822, né à Montluçon (Allier) le 26 décembre 1770, mort à Paris le 31 mars 1822, propriétaire et conseiller d'arrondissement, fut créé, le 17 mars 1811, baron de l'Empire. Le 28 janvier 1822, il fut élu député par le collège de département de l'Allier, avec 148 voix sur 261 votants et 341 inscrits contre 110 à M. Doutour de Bellevue, en remplacement du général Dalphonse, décédé. Il eut à peine le temps de siéger, et mourut deux mois après son élection. Il fut remplacé par M. de Tracy.

DESCHANEL (EMILE-AUGUSTE-ETIENNE), député de 1876 à 1881 et membre du Sénat depuis 1881, né à Paris le 19 novembre 1819, fit ses études au lycée Louis-le-Grand, fut trois fois lauréat au concours général, entra à l'École normale en 1839, et, à sa sortie, fut nommé (1842) professeur de rhétorique à Bourges, puis à Paris, successivement à Charlemagne, à Bonaparte et à Louis-le-Grand. Maître de conférences à l'École normale pour la littérature grecque (1845), il collabora à la *Revue des deux Mondes* (1847), à la *Revue indépendante* (1848), au *National* (1849), etc... Ayant publié, en février 1850, dans la *Liberté de penser*, un article sous le titre « Catholicisme et socialisme », il fut suspendu de ses fonctions à Louis-le-Grand et à l'École normale par une décision du Conseil de l'instruction publique. Étant entré dans la presse républicaine militante, il fut arrêté le 2 décembre 1851, puis expulsé, et se réfugia à Bruxelles, où il fit des cours publics dont le succès lui fit refuser l'offre d'une chaire de littérature française à Lausanne. Il retourna en France à l'amnistie de 1859, prit, au *Journal des Débats*, la place d'Hippolyte Rigault qui venait de mourir et qui l'avait remplacé dans la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand

en 1851, contribua à fonder, en 1860, les conférences de la rue de la Paix, et passa au *National* en 1872.

À l'élection partielle de la Seine, du 2 juillet 1871, où il s'agissait de pourvoir au remplacement de 21 représentants démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements, M. Deschanel fut porté sur la liste républicaine, et échoua avec 70,205 voix sur 290,823 votants. Il fut plus heureux aux élections de 1876. Il fut élu, au 2^e tour de scrutin, le 5 mars, député de la 3^e circonscription de Saint-Denis (Seine) par 3,911 voix sur 6,339 votants, et 9,636 inscrits, contre 2,006 voix à M. Lesage. Il prit place à gauche et fut du nombre des 363 députés qui votèrent contre le ministère de Broglie. Il fut réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 6,227 voix sur 8,430 votants et 10,576 inscrits contre 2,098 voix au candidat officiel M. Ferdinand Barrat, ancien député. Ayant été élu, le 25 janvier 1881, professeur de littérature française moderne au collège de France, il donna sa démission de député. Les électeurs de Saint-Denis furent convoqués le 27 février 1881 pour lui nommer un successeur : s'étant représenté, il échoua avec 3,262 voix contre 3,504 données à M. Rogue de Millaud, élu. Le 23 juin suivant, le Sénat élut M. Deschanel sénateur inamovible; il siégea à la gauche républicaine soutint les ministères qui se succédèrent au pouvoir, et vota l'expulsion des princes (juin 1886). En dernier lieu il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté illimitée de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

Outre de nombreux articles de journaux et de revues, on a de lui : *Les courtisanes grecques*, publiées premièrement dans la *Revue des deux Mondes* en 1847, secondement en un volume (1854); — une série de curieuses anthologies sur le Bien et le mal qu'on a dit des femmes, de l'Amour, des Enfants (1855-1858); — une *Histoire de la conversation* (1858); — *La vie des comédiens* (1860); — *A pied et en wagon* (1862); — *Études sur Aristophane* (1867); — *À bâtons rompus* (1868), et six volumes intitulés : le *Romantisme des Classiques*, série d'études sur Corneille, Molière, Racine, Boileau, Pascal, Bossuet, et le Théâtre de Voltaire (1832-1836). *Le peuple et la bourgeoisie* (1881); — *Observations physiologiques sur les écrivains et les artistes*; — *Christophe Colomb*; — *Benjamin Franklin*. Son cours au collège de France, depuis dix ans, n'a cessé d'attirer un nombreux auditoire.

DESCHANEL (PAUL-EUGÈNE-LOUIS), fils du précédent, député depuis 1885, né à Bruxelles (Belgique) en 1836, fit de brillantes études à Sainte-Barbe, puis à Condorcet, et se fit recevoir licencié ès-lettres en 1872 et licencié en droit en 1875. Secrétaire (1876) de M. de Marcère ministre de l'intérieur, puis (1876-1877) de M. Jules Simon, président du Conseil, il fut nommé, en décembre 1877, sous-préfet de Dreux. Secrétaire général de Seine-et-Marne (4 mai 1879), sous-préfet de Brest (3 décembre suivant), puis de Meaux (4 avril 1881), il donna sa démission pour se présenter aux élections générales du 21 août 1881 dans l'arrondissement de Dreux, où il obtint 7,469 voix, contre 8,684 au député radical sortant, M. Gatineau, réélu. Porté, aux élections générales du 4 octobre